

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Trécesson, tenue à 19 h 00, le mai 2026, en la salle habituelle des délibérations, sous la présidence du maire, monsieur Ghislain Nadeau :

Sont présents(e)s : Monsieur le maire, Ghislain Nadeau
Monsieur le conseiller au siège no. 1, Alain Picard
Monsieur le conseiller au siège no. 3, Miguel Lessard
Monsieur le conseiller au siège no. 4, Stéphane Marchand
Monsieur le conseiller au siège no. 5, André Masson
Madame la conseillère au siège no. 6, Brenda Olivier
Madame la directrice générale, Marie Claude De Gagné
Monsieur le directeur général adjoint, Mario Morin

Sont absents(e)s : Madame la conseillère au siège no. 2, Nadia Caron

Plusieurs citoyens sont présents en salle et en ligne.

CONSTATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 00, monsieur le maire Ghislain Nadeau ouvre la séance, après constatation du quorum.

2026-04-070

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Marchand, appuyé par monsieur le conseiller Alain Picard et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, avec l'ajout du point 12.5 "Présenter un projet dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures récréatives sportives et de plein-air" .

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Aucune

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTION

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens présents et en ligne.

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES ANTÉRIEURE

2026-04-071

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2026

Il est proposé par monsieur le conseiller Miguel Lessard et appuyé par monsieur le conseiller Alain Picard et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun.

CONTRAT À OCTOYER

2026-04-072

Autorisation de signer un contrat avec Telmatik

Attendu que la Municipalité doit avoir un système efficace pour joindre les citoyens en cas de mesures d'urgence ;

Attendu que la municipalité de Trécesson a fait une demande de prix à plusieurs entreprises;

Attendu que Telmatik est l'entreprise qui convient le mieux aux besoins de la Municipalité, au niveau prix et service ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Marchand, appuyé par madame la conseillère Brenda Olivier et résolu :

Que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie Claude De Gagné, soit autorisée à signer un contrat avec Telmatik et payer la somme de 1800\$ plus taxes, et ce conformément à leur soumission.

2026-04-073

Autorisation de conclure et de signer une entente intermunicipale relative à la fourniture d'un service de prévention incendie résidentielle par la ville d'Amos

CONSIDÉRANT QUE les municipalités peuvent conclure des ententes intermunicipales relatives à la fourniture de services, conformément aux dispositions applicables du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi prévoit la mise en place de mesures de prévention, notamment en matière de prévention résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos offre un service de prévention incendie résidentielle et dispose des ressources nécessaires pour en assurer la prestation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se prévaloir de ce service afin d'assurer la réalisation d'activités de prévention incendie sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de prestation du service ainsi que les modalités de répartition des coûts sont prévues à une entente intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Masson, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Marchand et résolu :

D'AUTORISER la conclusion de l'entente intermunicipale relative à la fourniture d'un service de prévention incendie résidentielle par la Ville d'Amos, pour une durée de quatre (4) ans à compter du 1er janvier 2026;

D'ACCEPTER les modalités financières prévues à ladite entente, incluant la contribution annuelle établie au prorata du nombre de logements et ajustée en fonction des coûts nets d'opération et de gestion;

D'AUTORISER monsieur le maire, Ghislain Nadeau, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie Claude De Gagné, à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite entente ainsi que tout document nécessaire à son application;

D'AUTORISER la direction générale à assurer le suivi administratif de la présente entente et à désigner, le cas échéant, la personne responsable de la coordination avec la Ville d'Amos.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

2026-04-074

Autorisation d'achat de 20 lumières de rue

Attendu que plusieurs lumières de rue sont brulées ;

Attendu que la municipalité de Trécesson souhaite changer ses lumières de rue pour des lumières DEL;

Attendu qu' en changeant les lumières au DEL la municipalité fera une économie d'électricité et sur durée de vie des lumières ;

Attendu que l'estimation du coût de remplacement de chaque lumière est de 634.50\$ incluant la lumiè et les frais d'installation,

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brenda Olivier, appuyé par monsieur conseiller Miguel Lessard et résolu :

Que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie Claude De Gagné, soit autorisée acheter 20 lumières de rue et à les faire installer pour la somme de 12 690\$ plus taxes par DL entreprene électricien & associés.

Adoptée à l'unanimité d conseillers présents.

PRÉSENTATION DES COMPTES

2026-04-075

Liste des comptes payés et à payer au 19 mai 2026

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Marchand, appuyé par monsieur le conseiller Miguel Lessard et résolu :

Que la liste résumée des salaires versés ainsi que les comptes payés et à payer au 19 mai 2026 déposée par monsieur Pierre Paul, comptable, totalisant un montant de 180 564.37 \$, soit approuvée

Description	Montant
Comptes payés, à payer et prélèvements	143 563.32\$
Salaires nets versés	37 001.05\$
TOTAL :	180 564.37\$

État de la situation financière au 30 avril 2026

AVIS DE MOTION

2026-04-076

Avis de motion projet de règlement sur la gestion contractuelle 2026-337

Présentation du règlement numéro 2026-337 « Règlement sur la gestion contractuelle »

Monsieur le conseiller Stéphane Marchand donne avis de motion qu'à une séance ultérieure s présenté pour adoption le règlement numéro 2026-337 « Règlement sur la gestion contractuelle de Municipalité de Trécesson».

ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2026-04-077

Projet de règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Trécesson 2026-337

ATTENDU QUE l'article 7 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*, RLRQ c. C-65.01 (ci-après la « LCOM ») oblige les municipalités à adopter un règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet l'article 9 de la LCOM de prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM;

ATTENDU qu'en conséquence, les articles 30 et 80 de la LCOM ne s'appliquent plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 19 mai 2026;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM, ce seuil étant, depuis le 1^{er} janvier 2026, de 139 000 \$, lequel seuil est ajusté selon l'inflation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Marchand, appuyé par monsieur le conseiller Miguel Lessard et résolu:

Que le projet de règlement 2026-337 soit adopté ordonné, décrété tel que rédigé avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

DIVERS

2026-04-078

Adoption du rapport annuel 2025 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi a été attesté le 19 février 2025;

ATTENDU Qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toutes les autorités locales parties prenantes à un schéma doivent adopter un rapport annuel pour l'exercice précédent;

ATTENDU que la municipalité de Trécesson a fourni à la MRC d'Abitibi toutes les informations demandées pour la production d'un rapport pour l'année 2025, et ce tel que requis selon l'action numéro 40 du schéma en vigueur à la MRC.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Picard, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Marchand et résolu :

Que la municipalité de Trécesson adopte le rapport annuel 2025 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseiller présents.

Diffusion et enregistrement des séances publiques

Monsieur le conseiller André Masson présente une demande pour que les séances du conseil soient enregistrées et disponibles sur notre site internet. Les membres du conseil veulent passer au vote sur cette demande de résolution.

Tous les autres membres du conseil présents vote contre. Il n'y a donc pas lieu d'adopter une résolution.

2026-04-079

Projection des travaux sur le chemin du Cimetière-des-Ukrainiens

Attendu que le ponceau du Cimetière-des Ukrainiens était en état critique depuis plusieurs années;

Attendu qu'une simple réparation vu l'état actuel du chemin n'est pas envisageable;

Attendu que des plans de reconstructions ont été faits par des ingénieurs en 2024 ;

Attendu que le montant estimé des travaux est de plus de 1 100 000\$

Attendu que malgré que les demande répétées de subvention au MTQ, la Municipalité s'est fait refusée ces demandes;

Attendu que la Municipalité est en attente de réponse de la part de la députée d'Abitibi pour une demande de subvention d'urgence;

Attendu que sans subvention la charge fiscale des contribuables sera lourdement impactée;

Attendu qu'il y a lieu de prendre des actions pour actualiser le chemin pour effectuer des virer de camion;

En conséquences, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Picard, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Marchand et résolu:

Que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie Claude De Gagné, soit autorisée à négocier toute entente nécessaire à la création des virés.

Que la directrice générale soit autorisée à continuer de faire des démarches pour l'obtention d'une subvention pour la reconstruction du ponceau.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution concernant le programme fédéral de rachat des armes à feu

À la demande d'une pétition citoyenne, les membres du conseil se positionnent sur l'adoption d'une résolution visant l'appui à la demande d'annuler le programme de rachat des armes à feu du gouvernement fédéral. Les membres du conseil veulent passer au vote sur cette demande de résolution.

Tous les membres du conseil présents votent contre à l'exception de monsieur le conseiller André Masson qui est pour la résolution. Il n'y a donc pas lieu d'adopter une résolution.

2026-04-080

Autorisation de présenter un projet dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures récréatives sportives et de plein air

Attendu que le conseil municipal de Trécesson souhaite bonifier l'offre de service sportif pour les citoyens de la Municipalité;

Attendu que le conseil municipal souhaite que les patinoires soient utiliser aussi l'été;

En conséquences, il est proposé par monsieur le conseiller André Masson et appuyé par monsieur le conseiller Miguel Lessard et résolu:

QUE la municipalité de Trécesson autorise la présentation des 2 projets distincts de rénovation des patinoires municipales au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Trécesson à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la municipalité de Trécesson désigne madame Marie Claude De Gagné, directrice générale et greffière-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens présents et en ligne.

2026-04-081

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h56, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller André Masson et résolu :

Que la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présen



Marie Claude De Gagné
Directrice générale et greffière-trésorière



Ghislain Nadeau
Maire